



Le logement des réfugiés en résidence sociale

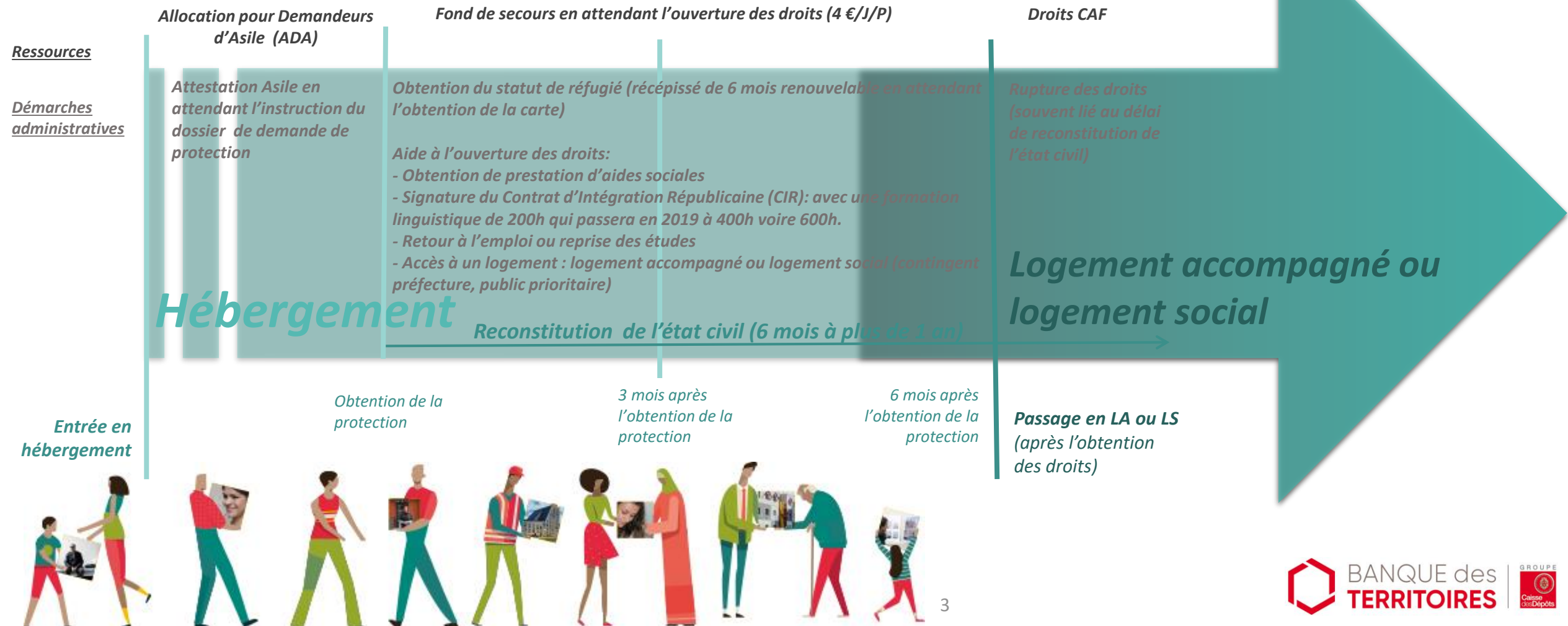
L'expérience d'Adoma

Enjeux nationaux d'insertion des réfugiés

- **Quelques chiffres 2017 et 2018 en France :**
 - 2017: sur 100 412 demandes d'asile, 43 000 personnes placées sous protection, enfants compris (36% d'accord)
 - 1^{er} semestre 2018: sur 43 800 décisions OFPRA, 23% d'accord soit 10 140 personnes sous protection (hors enfants accompagnants).
 - Objectif 2018 de l'Etat : reloger 20 000 réfugiés, au 31/10/18 7 000 relogements effectifs (dont 10% Adoma).
- **Création d'une délégation interministérielle** pour l'accueil et l'intégration des réfugiés en février 2018.
- **Projet de loi de finances 2019 BOP 104** : +31 millions € dédiés aux actions d'accompagnement des réfugiés soit +23M€ par rapport à 2018 pour mettre en œuvre la stratégie nationale pour l'intégration de ce public.
- **Contribution d'Adoma à la politique d'accueil, au 1er novembre 2018 :**
 - 25 474 places d'hébergement accompagné implantées dans 271 dispositifs et 70 départements dont 21 869 places d'hébergement asile dans 227 centres.
 - Près de 40% des sorties CADA/ATSA Adoma en 2017 étaient des personnes sous protection.
 - Près de 900 personnes isolées relogées en logement accompagné Adoma en 2017 et déjà 614 personnes au 1er octobre 2018 (31% soudanais, 25% afghans et 5% érythréens).



Le passage de l'hébergement au logement accompagné



Constats issus du relogement de ces publics en logement accompagné

- **Accélération des procédures** avec prise en charge de plus en plus courte dans un dispositif d'hébergement et donc des personnes avec peu d'ancienneté sur le territoire et des besoins d'accompagnement poussés, accentués par la barrière de la langue.
- **Un public habitué à un accompagnement renforcé** grâce aux prestations d'hébergement accompagné et qui peut devenir un frein à la sortie de l'hébergement.
- **Rupture de droits CAF des personnes sous protection et relogées en logement accompagné**, souvent liée au délai de reconstitution de l'état civil par l'OFPRA (6 mois à plus de 1 an actuellement) :
 - Consignes CAF d'octobre 2017 pour éviter les ruptures de droits avant un délai de 9 mois ;
 - Lobbying dans le cadre du projet de loi asile : création en 2019 d'une attestation OFII recevable pour les organismes sociaux et la préfecture dans l'attente de fabrication du document OFPRA de l'état civil.
- **Réunification familiale et risque de suroccupation :**
 - Une fiche navette pour permettre de transmettre l'ensemble des éléments sur la situation de l'hébergé au Responsable de Résidence, dont l'information sur un projet de réunification familiale en cours ou à venir pour anticiper la demande de relogement ;
 - lobbying pour la création et financement de SAS pour familles réunifiées avant relogement (BOP 177 ou excédents).



Leviers pour des actions d'accompagnement des publics réfugiés relogés sur le parc Adoma logement accompagné

- **Augmentation de l'enveloppe BOP 177 pour financer des actions d'accompagnement individuel (forfait 1500 euros par personne)** : sollicitation des DDCS pour utiliser ces lignes de crédits supplémentaires dans le logement accompagné.
- Accord local de l'Etat pour **mobiliser des excédents** de l'activité hébergement **BOP 303** pour financer le même type d'action dans le logement accompagné.
- **Priorité Adoma** : flécher ces moyens supplémentaires sur l'accompagnement des publics relogés sur le parc Adoma pour éviter les ruptures de droit/impayés et problématiques d'autonomie → cibler un volume seuil (35 personnes) pour permettre de recruter un IS dédié.

Développement de Service De Suite Adoma



Les Services De Suite Adoma: de l'hébergement au logement accompagné

- **Une articulation entre le logement accompagné et l'hébergement :**
 - 1 IS dédié à l'accompagnement des réfugiés relogés en interne (35 maximum sur un périmètre ciblé) rattaché au logement accompagné ou à l'hébergement et lien entre les 2 SI propre à chaque activité.
 - Appui de la fiche navette entre les équipes hébergement et logement accompagné pour fluidifier le partage d'informations utiles à la gestion locative et sociale de la personne relogée en interne.
 - Partage d'un annuaire exhaustif des dispositifs ouverts avec les contacts et des outils communs (contrat d'accompagnement, indicateurs, trame de reporting, etc) pour faciliter l'homogénéité des prestations et mutualiser les bonnes pratiques.
 - 1 référent à la Direction de l'Hébergement (DH) en lien avec la Direction de la Gestion Locative et Sociale (DGLS) , en appui des difficultés repérées (accès aux droits notamment) et pour optimiser l'organisation locale en lien avec les Responsables de Résidence et les Responsables d'Insertion Sociale.



Les Services De Suite Adoma: de l'hébergement au logement accompagné

- Développement d'actions de services de suite au profit des réfugiés relogés en interne par la mobilisation des financements évoqués et ciblant les territoires à fort taux de relogement interne :
 - DE EST : opérationnel à Dijon, Besançon, Chalon sur Saône, Belfort, Haut Rhin, Moselle et en cours dans les Vosges
 - DE MED : opérationnel dans le Var, l'Hérault, les Bouches du Rhône et le Vaucluse,
 - DE IDF : en cours de mise en œuvre dans les départements 78 et 91,
 - DE NA : opérationnel en Haute Vienne, sollicitation pour le Cher

